

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019

**Le lundi 30 septembre 2019 à vingt heures**, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

**Date de la convocation** : le jeudi 26 septembre 2019.

**Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice**, à l'exception de Monsieur Mikaël LE DUFF qui a donné pouvoir à Monsieur André BEGOC, de Madame Catherine VIGNON qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel IMPIERI, de Monsieur Eric TANGUY qui a donné pouvoir à Monsieur Patrick DROUET, de Madame Claudie LE NEL qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON.

Madame VIGNON est arrivée lors de l'étude du point n°14 et a pu prendre part aux votes à partir du point n°15.

Monsieur David BRIANT a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2019

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 est soumis à l'approbation des Conseillers municipaux. Les Conseillers municipaux sont invités à faire valoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Madame Morgane LAOT signale un problème pour les tarifs de la CCPA pour lesquels la TVA n'est pas toujours en adéquation dans le tableau. Monsieur le Maire annonce que le tableau des tarifs corrigé sera disponible pour la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 16 voix pour et 3 abstentions (Patrick DROUET, Loïc JEZEQUEL et Eric TANGUY), d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

## 2. TRAVAUX DE SECURISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATION

### SECTEUR DE BRENDUFF

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Réseau téléphonique (génie civil).....30 290,65 € HT

Soit un total de 30 290,65 € H.T.

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 0,00 €

⇒ Financement de la commune : 36 348,78 € pour les télécommunications

Soit au total une participation communale de 36 348,78 €. Accord unanime.

### POINTE DE KERVIGORN

L'estimation des dépenses se monte à :

- Extension éclairage public (génie civil) ..... 3 416,75 € HT

- Réseau téléphonique (génie civil) lié travaux BT SDEF ..... 34 184,20 € HT

Soit un total de ..... 37 600,95 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : ..... 0,00 €

⇒ Financement de la commune :

- Extension éclairage public (génie civil) ..... 3 416,75 € HT

- Réseaux téléphonique (génie civil) lié travaux BT SDEF ..... 41 021,04 € TTC

Soit au total une participation communale de 44 437,79 €. Accord unanime.

## 3. NOUVEAUX STATUTS DU SDEF

Lors de la réunion du comité en date du 5 juillet 2019, les élus du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts. Les modifications proposées ont été exposées dans la note de synthèse qui a été adressée aux Conseillers municipaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention (Eric TANGUY), approuve les nouveaux statuts du SDEF.

## 4. SDEF : MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA PEREQUATION ET DES SOLIDARITES INTERCOMMUNALES AU SERVICE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE TERRITORIALE EXERCEES PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIE

La Commune a été destinataire fin juillet 2019 d'un courrier du SDEF dans lequel il rappelle ses compétences sur le département en tant qu'autorité organisatrice de la distribution électrique.

Le SDEF fait part de certaines informations sur les orientations d'une prochaine réforme territoriale qui engendrent des inquiétudes sur d'importants risques de remise en cause des syndicats d'énergie. Dans ce contexte, et d'autant que les communes sont invitées à approuver les modifications statutaires du SDEF destinées à permettre aux EPCI à fiscalité propre d'adhérer au SDEF justement pour entrer dans la gouvernance du SDEF, et mieux collaborer pour faire aboutir les projets de territoire en matière énergétique via la mise en œuvre des PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) que la plupart des EPCI élaborent, le SDEF incite les communes à manifester au travers d'une délibération leur attachement à l'organisation départementale de la distribution électrique et conséquemment aux compétences exercées par le SDEF au niveau du domaine énergétique.

Monsieur le Maire propose d'adopter la motion telle qu'adressée aux Conseillers municipaux : 12 voix pour, 5 abstentions (Nadège HAVET, Daniel IMPIERI, Loïc JEZEQUEL, Morgane LAOT et Catherine VIGNON) et 2 voix contre (Patrick DROUET et Eric TANGUY).

## 5. DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE L'ABER BENOIT HAND BALL CLUB

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'Aber Benoît Hand Ball Club :

- à l'unanimité, une subvention de 300 € pour l'acquisition de mini-buts mobiles,
- par 18 voix pour et 1 abstention (Eric TANGUY) une subvention de 300 € pour la création de 3 nouvelles équipes.

## 6. CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU PROGRAMME WATTY A L'ECOLE 2019-2020

Cette convention a pour objet d'organiser les rapports entre la société Eco CO2 et la Commune dans le cadre de leur collaboration concernant le déploiement du programme de sensibilisation aux économies d'énergie Watty à l'école. Eco CO2 est une éco-entreprise innovante de l'économie sociale et solidaire. Sa mission est de sensibiliser les citoyens et les organisations vers la réduction durable de leur impact environnemental.

Eco CO2 déploie des programmes d'accompagnement sur les économies d'énergie et la mobilité durable, conçoit des outils de mesure et réalise des études comportementales. Le Programme a été sélectionné en juillet 2012, par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à la suite de l'appel à projet sur les programmes d'information CEE (Certificats d'Économies d'Énergie). Le déploiement du programme sur la Commune est envisagé pour les années scolaires 2019-2020 (coût de 1 598,40 € TTC) et 2020-2021 (coût de 2 210,40 € TTC), sur les 2 écoles de la Commune, pendant le temps scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 3 abstentions (André BEGOC, Patrick DROUET, et Daniel IMPIERI) et 1 voix contre (Eric TANGUY) valide la convention de partenariat avec la société Eco CO2 relative au programme WATTY à l'école pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 pour un montant total de 3 808,80 € TTC.

#### **7. CHARGES DE FONCTIONNEMENT POUR LES ENFANTS RESIDANT DANS D'AUTRES COMMUNES ET SCOLARISES DANS LES ECOLES DE SAINT-PABU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, décide que les communes de résidence des enfants non-domiciliés à Saint-Pabu et scolarisés sur la Commune sont tenues à une participation de 779,16 € par élève pour l'année scolaire 2018-2019, coût moyen pour un élève dans notre commune, calculé d'après le dernier compte administratif.

#### **8. FIXATION DU LOYER POUR LA LOCATION DE LOCAUX DANS LE BATIMENT DE KERTANGUY**

Monsieur le Maire demande de surseoir à cette délibération. En effet, il informe avoir appris le soir même par la personne souhaitant louer des locaux dans le bâtiment de Kertanguy, que celle-ci ne donne pas suite à son projet pour raisons personnelles.

#### **9. FIXATION DU LOYER POUR LA LOCATION D'UN BATIMENT AU QUAI DU STELLAC'H**

La Commune a été sollicitée avant l'été 2019 afin d'installer un club de plongée sous-marine et autres activités nautiques... Un des bâtiments du Stellac'h pourrait convenir à ces activités. Monsieur le Maire propose d'établir un bail commercial avec la société et de fixer à 340 € TTC par mois (283,33 € HT) la location pour la 1<sup>ère</sup> année (le montant sera révisé chaque année en fonction de l'indice national du coût de la construction), ainsi qu'un forfait pour les consommations d'eau et d'électricité : la 1<sup>ère</sup> année, 200 € TTC/an soit 16,67 € TTC par mois pour l'eau et 400 € TTC soit 33,33 € TTC par mois pour l'électricité. Accord unanime.

#### **10. REFLEXION SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA SCENOGRAPHIE A LA MAISON DES ABERS**

Ouverte en 2010, la Maison des Abers, centre d'interprétation et de valorisation des abers, est composée de plusieurs espaces intérieurs/extérieurs : pôle muséographique et scénographique, espace audio-vidéo-salle d'exposition, un espace d'accueil, etc. permettant aux visiteurs de découvrir les richesses naturelles et culturelles des abers, particularités géographiques du nord Finistère.

La commune en partenariat avec l'association Maison des Abers/Ti an Aberioù, chargée de la gestion et de l'animation, souhaite réfléchir à la refonte des espaces et renouveler l'offre.

Deux études seraient à mener l'une après l'autre : la première étant une étude dite de faisabilité et la seconde une étude de programmation.

Eu égard au contexte du projet, sera réalisée dans un premier temps l'étude de faisabilité/définition pour y aller dans le cheminement de la réflexion.

Cette étude serait suivie par un comité de pilotage composé d'élus, de représentants de l'association Maison des Abers/Ti an Aberioù, de l'office de tourisme des Abers, le bureau d'études retenu, des partenaires financiers, les associations du territoire ayant la même thématique (Ecomusée de Plouguerneau, Maison de l'Algue, Maison des Dunes, Ile Wrac'h...), etc.

Pour suivre et piloter cette étude, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de missionner CAP Culture Patrimoine pour dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à 7 875 € HT, soit 9 450 € TTC pour une durée de 12 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 3 abstentions (Nadège HAVET, Eric TANGUY et Catherine VIGNON) et 3 voix contre (Daniel IMPIERI, Loïc JEZEQUEL et Morgane LAOT), accepte de missionner CAP Culture Patrimoine dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la scénographie à la Maison des Abers.

#### **11. DENOMINATION D'UN NOUVEAU HAMEAU « HAMEAU DE MEN GLAZ »**

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 1 abstention (Morgane LAOT) et 2 voix contre (Patrick DROUET et Eric TANGUY), le Conseil Municipal décide, sur proposition de membres du groupe de travail ayant travaillé sur la toponymie de la Commune, de dénommer le futur lotissement FIMA rue du Bourg « Hameau de Men Glaz ».

#### **12. CCPA : ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE**

En 2017, la Commune du Drennec a lancé un groupement de commande avec plusieurs communes du territoire des Abers (Bourg-Blanc, Coat-Méal, Landéda, Le Drennec, Kersaint-Plabennec, Plouguin, Plouvien, Saint-Pabu) pour des travaux de modernisation et de rénovation de la voirie communale. Ce marché se terminant au 31 décembre 2019, la Communauté de Communes du Pays des Abers se propose en tant que coordonnateur pour lancer une nouvelle consultation.

La consultation prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bon de commande pour les travaux de rénovation de la voirie communale des communes membres du groupement et de la voirie communautaire. Les membres du groupement sont les suivantes : Bourg-Blanc, Coat-Méal, Landéda, Le Drennec, Kersaint-Plabennec, Plouguin, Plouvien, Saint-Pabu, Tréglonou et la Communauté de Communes du Pays des Abers.

Le marché est passé pour une durée d'un an renouvelable deux fois par période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022 maximum (reconductions comprises). En outre, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage va être sollicitée pour les aspects techniques (cahier des charges techniques, analyse, négociation...). Le montant de cette mission sera divisé à hauteur de 1/10<sup>ème</sup> par membre du groupement.

Concernant le marché de travaux de voirie, chaque collectivité paie la part de la prestation lui revenant et pourra s'adresser directement au prestataire indépendamment du coordonnateur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter les termes de ce groupement de commande, d'autoriser la Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA) à être coordonnatrice du groupement et sa Commission d'Appel d'Offre a attribué le marché, d'autoriser le Président de la CCPA à signer les pièces de la consultation engageant la Communauté de communes et les communes membres du groupement.

#### **13. AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE BR 2019-07 A LANDEDA**

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour cette enquête publique qui a lieu du 26 août au 24 septembre pour l'opération déposée par M. Michael GLEESON : création de 200 ares pour la culture d'algues : 12 voix pour, 5 abstentions (André BEGOC, Alain DUCEUX, Mariette GELEBART, Monique GORDET, Catherine VIGNON) et 1 voix contre (Eric TANGUY), Daniel IMPIERI ne prenant pas part au vote.

#### **14. MOTION CONCERNANT LES DEGATS OCCASIONNES PAR L'ESPECE PROTEGEE CHOUCAS DES TOURS**

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 3 abstentions (Daniel IMPIERI, Tugdual ROUZIC et Catherine VIGNON) et 2 voix contre (Patrick DROUET et Eric TANGUY), le Conseil municipal adopte la motion présentée par la FDSEA 29 (étude de la population des Choucas des Tours soit réalisée dans le 29 dans les moindres délais, possibilité de chasser dès à présent l'espèce pour une durée de 2 ans afin de pouvoir réguler la population exponentielle, indemnisation par l'Etat des dégâts sur cultures causés par les Choucas des Tours, espèce protégée par décision de l'Etat).

#### **15. RAPPORT GENERAL D'ACTIVITES DE LA CCPA, RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SPANC ET RAPPORT SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS POUR L'ANNEE 2018**

Cette question ne faisant pas l'objet d'un vote, les conseillers municipaux prennent acte du rapport général d'activités de la CCPA, du rapport sur le prix et la qualité du SPANC et du rapport sur la collecte et le traitement des déchets pour l'année 2018.

#### **16. RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SDEF**

Cette question ne faisant pas l'objet d'un vote, les Conseillers municipaux prennent acte du Rapport d'Activité du SDEF pour l'année 2018.